

DECISION MUNICIPALE n° D20231031-155

Mairie d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Convention de location
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Activité	Convention de location	
Dates	Lundi 20 novembre 2023	
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat	
Attributaire	L'association Santé Education et Prévention sur les Territoires	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge de la convention de location relative à l'organisation d'une représentation théâtrale par l'association Santé Education et Prévention sur les Territoires représentée par Madame Camille VALLETTE BOISSERIE, directrice, siège social : 1 impasse Sainte Claire – 87041 LIMOGES.

Article 2 : La présente convention de location a pour objet l'organisation d'une représentation théâtrale sur la thématique du bien vieillir à destination des seniors corréziens le lundi 20 novembre 2023 dans la salle de spectacle du Centre Culturel Jean Ferrat.

Article 3 : La somme de 102 € sera réclamée par Monsieur le Receveur Principal.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 31 octobre 2023

Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze



Christophe ARFEUILLÈRE